

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), M. VANHECKE (C.C. HAUTS TOLOSANS)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. RIJUET (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : JEUDI 6 JUIN 2024

Secrétaire de séance : MME OUSMANE

D2024-22 – Régularisation des amortissements

D'une part ;

Il apparait nécessaire, pour être en conformité avec la comptabilité publique, de régulariser les amortissements supérieurs aux immobilisations pour le compte 2188.

En effet, le montant des biens au 31/12/2023 est de 951 714,79 € et le montant des amortissements au 31/12/2023 est de 1 064 768,41 €. Il convient donc de procéder à une régularisation de 113 053,62 € par le compte 1068.

Cette régularisation est effectuée par opération d'ordre non budgétaire du comptable et n'aura pas d'effet sur le budget et son exécution (jeu d'écritures au compte 1068), mais modifiera le bilan.

D'autre part ;

Il apparait nécessaire, pour être en conformité avec la comptabilité publique, de régulariser les amortissements en procédant à l'amortissement de tous les biens au compte 2051 qui n'ont pas été amortis par le passé alors que leur amortissement est obligatoire au regard de la réglementation.

Les actifs recensés, objet de cette régularisation, figurent sur le tableau suivant :

Accusé de réception en préfecture 031-253102636-20240613-D2024-22-DE Date de télétransmission : 20/06/2024 Date de réception préfecture : 20/06/2024

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENTS A RATTRAPER	VALEUR NETTE
2051	C0001	DECHETERIE PLAISANCE DU TOUCH	02/04/2015	0	100%	0,00 €
2051	C0004	BASE DE DONNEES LOT 1 ET 2	12/02/2018	0	100%	0,00 €
2051	90000000000000	MIGRATION COMPTE 205	06/06/2006	0	100%	0,00 €
2051	90005400000000	BASE DE DONNEES	05/06/2018	0	100%	0,00 €
2051	90005500000000	BASE DE DONNEES SITUATION 5	21/08/2018	0	100%	0,00 €
2051	90005500000000	BASE DE DONNEES SITUATION 6	13/11/2018	0	100%	0,00 €

Cette régularisation est effectuée par opération d'ordre non budgétaire du comptable et n'aura pas d'effet sur le budget et son exécution (jeu d'écritures au compte 1068), mais modifiera le bilan.

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant que ce travail de régularisation a été fait en collaboration avec le comptable du syndicat,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **DEMANDE** au comptable **DE PROCEDER** au rattrapage des amortissements par opération d'ordre non budgétaire, par débit du compte 28188 et crédit au compte 1068.
- **DEMANDE** au comptable **DE PROCEDER** au rattrapage des amortissements par opération d'ordre non budgétaire, par débit du compte 1068 et crédit au compte 2051.

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
MME OUSMANE

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240613-D2024-22-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	10	9	19
Votants	10	9	19
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	20	18	38
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	20	18	38

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240613-D2024-22-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240613-D2024-22-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024